



Rapport annuel 2024

Après une période d'inactivité, le comité d'éthique du CHNP s'est reconstitué en 2022 en tant que comité d'éthique de l'ensemble du CHNP (De Park, Pontalize et clinique de rééducation). Dès le début, on a veillé à ce que le comité d'éthique soit composé de manière multidisciplinaire de membres des trois structures ainsi que de membres externes.

Après l'annonce d'une nouvelle législation pour les structures extra-hospitalières et son entrée en vigueur, il a été décidé au début de l'année de maintenir l'idée d'un comité d'éthique commun pour l'ensemble du CHNP et d'intégrer en conséquence les exigences très différentes des législations respectives dans les statuts du comité d'éthique.

C'est pourquoi les directeurs de De Park et Pontalize ont été invités à la première réunion du comité d'éthique en 2024 afin de discuter ensemble de la poursuite des travaux du comité d'éthique et de l'élargissement à d'autres membres.

Le nombre de membres a été augmenté au cours de l'année, les statuts stipulant que le comité d'éthique se compose d'au moins 12 et d'au plus 25 membres, dont au moins 3 membres de chacune des trois structures du CHNP et au moins 3 membres externes.

Au début de l'année, la formation de 12 personnes au poste de conseiller en éthique clinique, qui avait débuté fin 2023, a été achevée. Les conseillers en éthique certifiés sont 9 employés du CHNP et 3 membres externes du comité d'éthique.

Au cours de l'année, le professeur Florian Steger de l'Institut d'histoire, de théorie et d'éthique de la médecine de l'université d'Ulm a été recruté comme conseiller externe pour le CHNP. Le professeur Steger avait déjà assuré la formation de nos conseillers en éthique et sera également disponible pour une supervision régulière.

Au cours de l'année, il a également été décidé de créer des groupes de travail ou des groupes de projet. L'objectif était de faciliter le travail et de dynamiser les processus. Parmi ces groupes de travail ou de projet, on peut citer un groupe chargé de la révision des statuts et de l'élaboration d'un règlement intérieur, un groupe chargé de la création de supports d'information, un groupe chargé de la planification d'événements et un



groupe de conseillers en éthique certifiés, disponibles pour mener à court terme des consultations sur des cas spécifiques dans les services concernés, à la demande des services cliniques ou des services d'hébergement.

Au total, sept réunions formelles de l'ensemble du comité d'éthique ont eu lieu. En outre, de nombreuses réunions, dont certaines informelles, ont eu lieu au sein des groupes de travail. Les activités des groupes de travail et leurs résultats ont été présentés en séance plénière.

Une innovation majeure en 2024 a été la décision du comité d'éthique d'élargir le cercle des personnes habilitées à soumettre des demandes, qui ne comprenait auparavant que les employés du CHNP, à d'autres personnes, de sorte que les patients ou les résidents ainsi que leurs proches, leurs personnes de confiance, etc. puissent également soumettre une demande au comité d'éthique.

Une brochure d'information commune aux trois unités du CHNP a été créée. Elle est disponible dans les services et peut être intégrée dans les dossiers d'admission des nouveaux patients ou résidents.

Des questionnaires ont été élaborés afin de pouvoir demander des consultations ciblées sur des cas particuliers. Ceux-ci ont été intégrés dans le système de documentation électronique du CHNP, de sorte qu'ils peuvent être créés directement à partir du dossier du patient ou du résident.

En 2024, le comité d'éthique n'a reçu qu'une seule demande. Il s'agissait d'une demande ciblée de consultation éthique, qui a été soumise à la fin de l'année et pour laquelle la consultation n'a pu avoir lieu qu'au début de l'année 2025.